

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2026

Nombre de membres	Vote		
Afférents : 14	A l'unanimité : Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
Présents : 12			
Qui ont pris part au vote : 14			
Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE de BETHUNE le 22/01/2026 et publication ou notification du : 22/01/2026			

L'an 2026, le 20 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à l'ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30 décembre 2025.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, CHAVATTE CELINE, DELGERY ADELAÏDE, MASSE CELINE ; MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, WEILLAERT YVES MARIE.

Excusés : Mme EVRARD LUDIVINE ayant donné procuration à MDEBAECKER OLIVIER ; M.MAZON CHRISTOPHE ayant donné procuration à M. BOUWY Maxime

A été nommé secrétaire : M. BOUWY Maxime

2026/08 – SUBVENTION 2026 : COOPERATIVE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention au titre de l'année 2026 à la coopérative scolaire d'un montant de 300€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22 janvier 2026

Le maire,

OLIVIER DEBAECKER

